

Salaires, traitements et commissions annuels des déclarants T1, 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le vendredi 12 avril 2024

Le taux d'inflation le plus élevé en 40 ans réduit considérablement les salaires et les traitements annuels en 2022

Sur une base annuelle moyenne, l'Indice des prix à la consommation a augmenté de 6,8 % en 2022, ce qui représente la **plus forte augmentation en 40 ans** et a eu pour effet de réduire considérablement les salaires, commissions et traitements annuels réels déclarés par les déclarants cette année-là. En 2022, les déclarants ont indiqué un salaire médian de 45 380 \$, en baisse de 1,6 % par rapport à celui enregistré en 2021, après ajustement pour tenir compte de l'inflation.

Cette baisse a coïncidé avec une reprise de l'emploi dans les secteurs à faible rémunération en 2022, laquelle a fait suite aux périodes de fermeture liées à la pandémie de COVID-19 en 2020 et en 2021. Par exemple, les secteurs des arts, des spectacles et des loisirs ainsi que des services d'hébergement et de restauration représentaient respectivement **1,6 % et 7,1 % de l'emploi total en 2022, par rapport à 1,4 % et 6,3 %** en 2021. Les salaires annuels médians au sein de chacun de ces secteurs ont augmenté en 2022 (+13,8 % dans le secteur des arts, des spectacles et des loisirs et +11,9 % dans le secteur des services d'hébergement et de restauration), mais ils sont demeurés les plus bas de tous les secteurs.

Les déclarants qui travaillent dans les secteurs qui ont été moins touchés par la pandémie ont enregistré une diminution de leurs salaires annuels médians ajustés en fonction de l'inflation en 2022, et les plus fortes baisses ont été observées dans les services d'enseignement (-5,3 %) et les administrations publiques (-5,2 %). Les personnes travaillant dans les secteurs du transport et de l'entreposage (-3,2 %), de l'agriculture, de la foresterie, de la chasse et de la pêche (-2,5 %), des services publics (-2,5 %), de la construction (-2,2 %) et des soins de santé et de l'assistance sociale (-2,1 %) ont également connu une baisse de leur rémunération annuelle médiane ajustée en fonction de l'inflation.

En 2022, les salaires annuels médians ont diminué dans la plupart des provinces et des territoires, après ajustement pour tenir compte de l'inflation. Les Territoires du Nord-Ouest ont enregistré la plus forte diminution (-7,2 %) parmi les provinces et les territoires, mais ont affiché le salaire médian annuel le plus élevé. La diminution affichée par les Territoires du Nord-Ouest a été suivie de celles observées au Yukon (-4,1 %), en Alberta (-3,7 %), en Saskatchewan (-3,6 %) et au Manitoba (-3,4 %). Des augmentations ont été enregistrées au Nunavut (+2,0 %), au Québec (+1,1 %) et au Nouveau-Brunswick (+0,9 %).

La rémunération des salariés à plus faible rémunération augmente

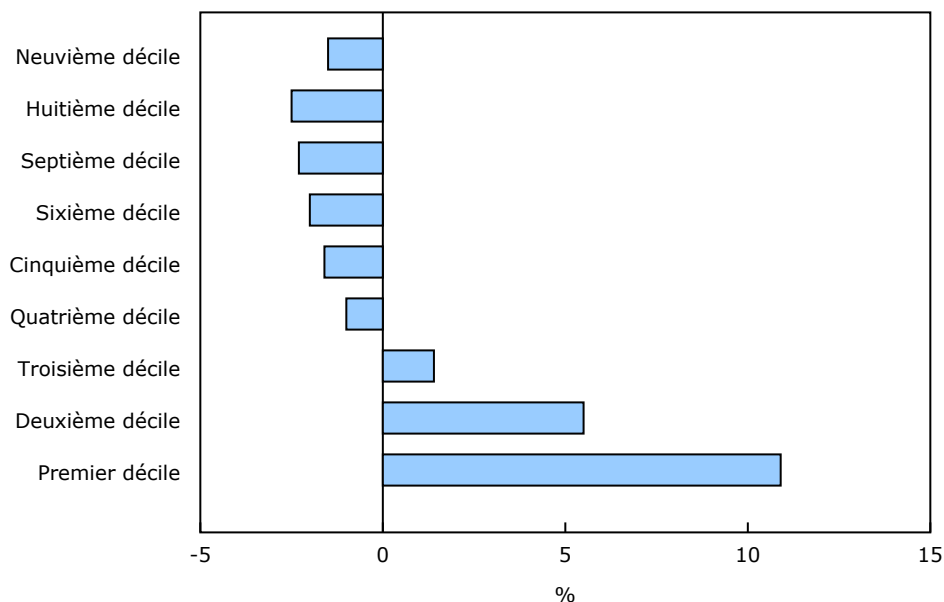
Conformément à la hausse des salaires dans les industries à faible rémunération, les salaires ajustés en fonction de l'inflation ont également augmenté chez les travailleurs à faible salaire de 2021 à 2022, comme en témoigne la hausse de 10,9 % des revenus dans le premier décile de salaire et l'augmentation de 5,5 % dans le deuxième décile.

Parallèlement, les travailleurs à salaire élevé ont enregistré une diminution de leur rémunération de 2021 à 2022, et les baisses les plus importantes ont été observées chez les travailleurs du palier intermédiaire supérieur de la répartition de la rémunération. Par exemple, les travailleurs qui se situent au huitième décile ont connu une baisse de 2,5 % de leur rémunération annuelle ajustée en fonction de l'inflation en 2022. Le huitième décile correspond au point où 8 travailleurs sur 10 ont une rémunération plus faible et 2 travailleurs sur 10 ont une rémunération plus élevée.



Graphique 1

Variation de la répartition des salaires, traitements et commissions annuels des déclarants, 2021 à 2022



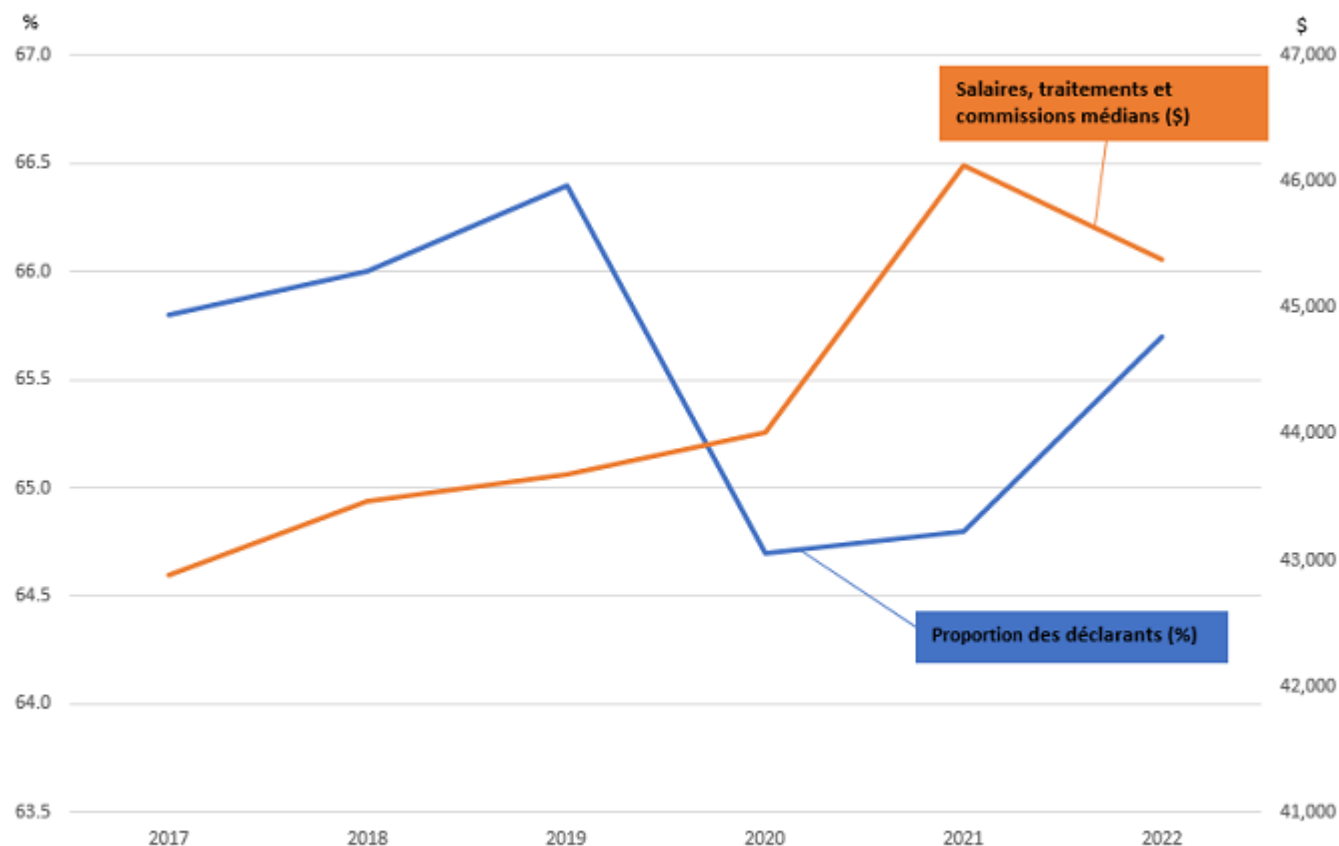
Note(s) : La variation est calculée en utilisant les dollars constants de 2022.

Source(s) : Revenu et données financières des particuliers, Fichier des familles T1 préliminaire (4106), tableau personnalisé.

Les salaires annuels médians sont plus élevés en 2022 qu'en 2019

Malgré la baisse observée de 2021 à 2022, les salaires, les commissions et les traitements annuels médians ajustés en fonction de l'inflation étaient plus élevés en 2022 qu'en 2019, la dernière année complète avant la pandémie. Ce constat s'explique en grande partie par la relativement forte croissance des salaires, combinée à la faible inflation en 2021. De 2019 à 2022, la croissance des salaires a été plus rapide en Colombie-Britannique (+11,8 %), au Québec (+7,0 %) et au Yukon (+6,7 %), alors que les salaires ont diminué dans les provinces des Prairies et à Terre-Neuve-et-Labrador (-0,5 %).

Infographie 1 – Salaires, traitements et commissions médians et proportion des déclarants touchant une rémunération, 2017 à 2022



Note(s) : Les montants sont exprimés en dollars constants de 2022.

Source(s) : Revenu et données financières des particuliers, Fichier des familles T1 préliminaire (4106), tableau 11-10-0072-01 et tableau personnalisé.

Tableau 1
Salaires, traitements et commissions médians, selon le secteur, 2021 et 2022

	2021	2022	2021 à 2022
	\$		variation en %
Tous les secteurs	46 120	45 380	-1,6
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	31 220	30 440	-2,5
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	111 970	112 450	0,4
Services publics	113 220	110 380	-2,5
Construction	58 100	56 800	-2,2
Fabrication	55 270	54 150	-2,0
Commerce de gros	58 700	57 790	-1,6
Commerce de détail	25 360	25 320	-0,2
Transport et entreposage	50 710	49 080	-3,2
Industrie de l'information et industrie culturelle	72 750	71 880	-1,2
Finance et assurances	68 290	67 150	-1,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	48 130	47 700	-0,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	66 630	66 600	0,0
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	36 880	36 710	-0,5
Services d'enseignement	54 920	51 990	-5,3
Soins de santé et assistance sociale	47 480	46 470	-2,1
Arts, spectacles et loisirs	16 280	18 520	13,8
Services d'hébergement et de restauration	15 680	17 550	11,9
Autres services (sauf les administrations publiques)	37 950	37 580	-1,0
Administrations publiques	71 150	67 430	-5,2
Indisponible	4 360	4 850	11,2

Note(s) : Les secteurs d'industrie reposent sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2017 pour les données de 2021 et sur le SCIAN de 2022 pour les données de 2022.

Source(s) : Revenu et données financières des particuliers, Fichier des familles T1 préliminaire (4106), tableau 11-10-0073-01.

Tableau 2**Salaires, traitements et commissions médians, selon la province ou le territoire, 2019, 2021 et 2022**

	Salaires, traitements et commissions médians (dollars constants de 2022)				
	2019	2021	2022	2019 à 2022	2021 à 2022
	\$			variation en %	
Canada	43 680	46 120	45 380	3,9	-1,6
Terre-Neuve-et-Labrador	37 210	36 960	37 010	-0,5	0,1
Île-du-Prince-Édouard	34 350	37 040	36 340	5,8	-1,9
Nouvelle-Écosse	37 830	39 700	39 360	4,0	-0,9
Nouveau-Brunswick	37 400	39 150	39 510	5,6	0,9
Québec	42 250	44 740	45 220	7,0	1,1
Ontario	44 550	46 940	45 660	2,5	-2,7
Manitoba	41 200	42 070	40 630	-1,4	-3,4
Saskatchewan	44 930	45 890	44 230	-1,6	-3,6
Alberta	51 110	51 300	49 400	-3,3	-3,7
Colombie-Britannique	41 800	47 860	46 730	11,8	-2,4
Yukon	54 840	61 020	58 510	6,7	-4,1
Territoires du Nord-Ouest	59 580	66 550	61 750	3,6	-7,2
Nunavut	38 100	39 460	40 250	5,6	2,0

Source(s) : Revenu et données financières des particuliers, Fichier des familles T1 préliminaire (4106), tableau 11-10-0072-01.

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Accédez rapidement aux données du bout des doigts en téléchargeant l'[application StatsCAN](#), accessible gratuitement à partir des boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#).

Note aux lecteurs

Les données du présent communiqué ont été produites à l'aide de la version préliminaire du Fichier des familles T1, qui est fondée sur une version antérieure du fichier T1 reçu par Statistique Canada de l'Agence du revenu du Canada.

Dans le présent communiqué, le terme « rémunération » comprend les salaires, traitements et commissions déclarés par les déclarants.

Tous les chiffres des années précédentes sont en dollars constants de 2022 et ont été rajustés pour tenir compte de l'inflation selon l'Indice des prix à la consommation (tableau 18-10-0005-01).

Le présent communiqué fournit des données sur les salaires, traitements et commissions de toutes sources des déclarants âgés de 15 ans et plus. Ils pourraient avoir travaillé à temps plein et à temps partiel ainsi qu'avoir travaillé toute l'année ou une partie de l'année seulement. Le revenu est reçu tout au long de l'année pour de l'emploi rémunéré, tel qu'il est déclaré dans les déclarations de revenus et de prestations T1. Il est fondé sur le revenu d'emploi inscrit sur leur feuillet T4, État de la rémunération payée. En plus des revenus d'emploi, les salaires, traitements et commissions comprennent les allocations de formation, les pourboires, les gratifications et les redevances reçus des employeurs pendant l'année d'imposition. Ils comprennent également le revenu d'emploi exonéré d'impôt indiqué par les déclarants dans le [formulaire T90](#). Les revenus provenant d'un travail autonome sont exclus.

Le secteur correspond au code à deux chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord attribué à chaque déclarant en fonction de l'industrie d'où provient la plus grande part du revenu d'emploi total du déclarant pour l'ensemble de ses feuillets T4 au cours de l'année d'imposition. La catégorie « indisponible » dans le tableau des principaux secteurs comprend les déclarants auxquels aucun code d'industrie n'a pu être attribué.

La **médiane** correspond à la valeur centrale d'un ensemble de valeurs (c.-à-d. que la moitié des gens touchent des salaires, traitements et commissions plus élevés que cette valeur, et la moitié des gens touchent des salaires, traitements et commissions plus faibles que cette valeur).

Le document « Guide de référence technique pour les estimations préliminaires du Fichier des familles T1 (FFT1) » ([11260001](#)) renferme des renseignements sur la méthodologie, les concepts et la qualité relatifs aux données figurant dans cette diffusion.

Les tableaux [11-10-0072-01](#) et [11-10-0073-01](#), associés à cette diffusion, sont offerts gratuitement sur le site Web de Statistique Canada pour le Canada, les provinces et les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement. Des données additionnelles sur les salaires, traitements et commissions des déclarants ([11230001](#), prix variés) sont offertes pour d'autres niveaux de géographie. Ces services personnalisés sont offerts sur demande.

Le portail [Statistiques sur le revenu, les pensions, les dépenses et la richesse](#), accessible à partir de l'onglet *Sujets* du site Web de Statistique Canada, fournit aux utilisateurs un point d'accès unique à une grande variété de renseignements relatifs au revenu, aux pensions, aux dépenses et à la richesse.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300, composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).